

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	13
----	----	----

Séance du 13 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : Mme TISSIER Fabienne, M. CHAUVEAU Jean-Baptiste, M. MASMONTET Jean, M. GAUYACQ Jean-Paul, Mme PEREUILH Martine, Mme MEYER Véronique, M. BONNAN Christian, Mme SARREMIA Carine, Mme CHIRIAUX Allisson, Mme DESCLAUX Amandine, M. URRUTIBEHETY Baptiste, M. LASSUS Pierre

Excusés : Mme DESTANDAU Stéphanie, M. DARDERES Paul

Secrétaire de séance : M. LASSUS Pierre

13012023-5 :Admission en non-valeur d'un titre de 2018

Le Maire expose qu'une demande d'admission en non-valeur a été proposée par le Trésorier receveur sous le numéro 5380820112 pour un titre émis en 2018 sur le budget principal et pour un montant total de 4,19 €. Il s'agit d'une dette sur le paiement d'un loyer (Titre 147).

Il convient au conseil de délibérer pour admettre ce titre en non-valeur en considérant que le montant de la dette est inférieur au seuil autorisant les poursuites du comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE l'admission en non-valeur du titre de la demande n°5380820112 pour un montant de 4,19 €, cette somme sera imputée au compte 6541 du budget communal, la dépense ayant été prévue au budget.

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 13 janvier 2023

Le Maire
Patrice LALANNE

